MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL

1700, rue Principale
Saint-Michel (Québec) J0L 2J0
Tél. : (450) 454-4502 Fax. : (450) 454-7508

Aux Contribuables de la susdite municipalité

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT NO. 2016-267
RÈGLEMENT CONSTITUANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉ(E)S DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL

AVIS est par la présente donné par la soussignée que le règlement numéro 2016-267 constituant le code d'éthique et de déontologie des employé(e)s de la municipalité de Saint-Michel a été adopté par le Conseil municipal de la municipalité de Saint-Michel à une séance ordinaire tenue le 13 septembre 2016.

Ledit règlement est maintenant déposé au service du greffe de l'édifice municipal au 1700, rue Principale, Saint-Michel, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance durant les heures d'affaires, du lundi au vendredi.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Saint-Michel, ce 15e jour de septembre 2016

*(s) Caroline Provost*_____
Caroline Provost, secrétaire-trésorière adjointe